Image not found or type unknown

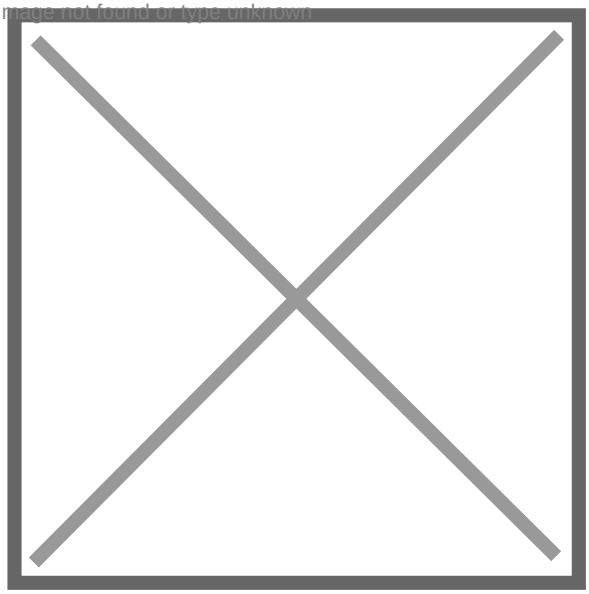

Pages supplémentaires dans album de mariage sans accord

Par **mylenemln**, le **23/06/2014** à **16:44**

Bonjour,

Voilà 2 ans que je suis en litige avec mon photographe de mariage. Nous avons signé avec lui un bon de commande d'un certain montant correspondant à un reportage photo + album de 30 pages. Après le mariage nous sommes retournés dans sa boutique pour sélectionner le nombre nécessaire de photos pour la réalisation de l'album après 2 heures de tri, le photographe nous a dit qu'il y avait trop de photos et que nous devions encore en supprimer. Nous sommes donc restés 1 heure de plus à trier les photos à partir de là le photographe nous a dit qu'il y avait encore quelques photos en trop mais qu'il s'arangerait cela ferait 2 ou 3 pages supplémentaires à l'album. Nous nou sommes donc mis d'accord oralement. Quelques mois plus tard, le photographe m'appelle pour me dire que la mise en page est finie il souhaite juste savoir dans quel sens est l'accent de mon prénom et puis c'est tout. Le lendemain je reçois la facture qui comporte le reste du bon de commande à finir de payer plus 18 pages supplémentaires à payer. 18 pages pour plus de 250€!!!!
J'ai donc refusé de payer car à aucun moment il ne m'en a parlé ni demandé notre accord. J'ai fait appel à un conciliateur en maison de justice rdv auquel il ne s'est pas présenté et maintenant je suis donc convoqué au tribunal suite à un dossier que j'ai rempli là bas. Pouvez-vous me dire si j'ai raison ou non de penser qu'il n'avait pas le droit de nous facturer autant de pages sans notre accord. Surtout que nous sommes aller le voir tt de suite après et il a eu le culot de nous dire "bah oui mais on ne fait rien avec un album de trente pages..." je lui ai donc répondu alors pourquoi le proposer dans vos services?????????????

Par **moisse**, le **24/06/2014** à **09:28**

Bonjour,
Comme nous ignorons tout du contrat de prestation signé et des conditions de vente, tout est possible y compris que votre doléance soit jugée irrecevable.

Par **mylenemln**, le **26/06/2014** à **14:59**

Bonjour,
Merci d'avoir pris le temps de lire et répondre à mon "sujet".
Commen puis-je vous montrer le bon de commande ainsi que les conditions générales de vente?

Par **moisse**, le **26/06/2014** à **21:11**

Bonjour,
Vous pouvez les tenir à disposition sur un site spécialisé pour ce type de stockage (gratuit) et indiquer ici le lien de visite.
Mais je ne suis pas trop disponible en ce moment cause travaux de rénovation chez mon fils cadet, alors un peu le soir et c'est tout.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés